

Avenir de la langue française

Journal de l'association «Avenir de la langue française » (créée en 1992)

n°13 - septembre 2001 -

Éditorial

Multiples solitudes.

Parmi les objections que chacun d'entre nous peut entendre concernant notre action, une des plus fréquentes résulte d'un scepticisme que semble expliquer l'isolement des Français et même des francophones face à la puissance écrasante de l'anglo-américain. Pour notre part, nous n'avons jamais accepté ce défaitisme qui rappelle trop le « réalisme » de ceux qui en 1940 se résignaient à la domination de l'Allemagne, puissance apparemment irrésistible.

Mais il est une autre réponse que l'on peut faire à cette critique tirée de notre soi-disant isolement : non seulement nous ne devons pas oublier que les francophones sont plus nombreux que les Français en France et répandus sur tous les continents, notamment en Afrique (et que nous avons un devoir à leur égard) ; mais, plus récemment, nous pouvons constater en Europe même un réveil de la conscience linguistique des autres pays.

Nous avons signalé dans un de nos précédents numéros l'apparition en Pologne d'une nouvelle législation destinée à défendre la langue nationale. Il reste à ce pays à traiter plus équitablement les langues européennes autres que le polonais... et l'anglais.

La presse a rapporté au cours des derniers mois un certain nombre de réactions allemandes aux pratiques de l'Union européenne, et des associations se sont créées en Allemagne pour mener un combat parallèle au nôtre.

Nous lisons dans le compte rendu ci-après d'un article du *Monde* qu'un député espagnol au Parlement européen s'est élevé à son tour contre les projets du « tout-anglais ». Peut-être est-ce un signe que l'opinion espagnole, qui se reposait jusqu'à présent sur l'implantation de sa langue en Amérique latine et sur son avancée aux États-Unis même, prend conscience que la langue de Cervantès est aussi menacée que celle de Goethe ou celle de Racine.

Enfin, nos lecteurs liront dans ce numéro un compte rendu des premières réactions enregistrées en Italie de la part d'intellectuels et universitaires milanais, tandis que le gouvernement lui-même a décidé de créer une Commission ministérielle pour la protection et la promotion de la langue italienne. De la part d'un gouvernement renommé pour son « atlantisme », c'est un signal, encore léger mais significatif, car il semble avoir perçu que les Italiens, à qui le « nationalisme » est largement étranger, prennent peu à peu conscience de l'importance et de la spécificité des questions linguistiques et culturelles.

Dans une Europe où le traité de Maastricht ignore précisément ces questions et les aborde par préterition en fonction des problèmes économiques, il y a là un frémissement, discret mais perceptible, signal d'un premier mouvement des Européens vers leur union dans le respect de la culture de chacun et non dans la mise au moule d'une pensée unique et d'une langue unique.

Dans chaque pays, les défenseurs de l'identité culturelle et linguistique se croyaient seuls. Mais voici qu'ils trouvent par-delà les frontières de multiples compagnons de lutte et d'espoir.

Jean Griesmar, secrétaire général.

Éditorial <i>Multiples solitudes</i> par J. Griesmar	P 1
Notre combat, ses acteurs	
<i>Les Italiens aussi</i> par J. J. Méric	P 2
<i>Manifeste pour la défense de la langue italienne</i> par F. Manzoni et F. Ravizza	P 2
<i>Vers un réseau européen d'associations</i> par A. Salon	P 3
<i>L'Éducateur</i> par E. Bourgnon	P 4
<i>Loi Murcef</i> par A. Géniteau	P 4
<i>Lancement de deux appels à Villers-Cotterêts</i> par A. Salon	P 5
<i>Colloque : le français dans le monde du travail</i> par A. Salon	P 5
<i>Qu'attendre de Beyrouth ?</i> par A. Salon	P 5
<i>Langue française et Défense Nationale</i> par A. Salon	P 6
<i>Halloween : mobilisation !</i> par Y. Gradis	P 6
La vie de la langue	
<i>ALF partenaire de la Maison de la Poésie</i> par M. Millet	P 6
<i>Fêtes à ne pas perdre</i> par A. Souriau	P 6
<i>Les sept grandes langues de l'Europe occidentale</i> , par Ch. de Dianous	P 7
Le courrier des lecteurs	
<i>Skipper</i> par Ch. Hersan	P 7
<i>Le Monde en anglais</i>	P 7

Sommaire

Notre combat : ses acteurs

► *Les Italiens aussi...*

Les Italiens aussi s'engagent. Du moins est-ce le cas de deux d'entre eux, qui sont journalistes et critiques littéraires. Filippo Ravizza et Franco Manzoni. l'un et l'autre nés à Milan. Ils ont rédigé un « Manifeste pour la défense de la langue italienne », qui est un cri d'alarme.

Jean Jacques MÉRIC, Paris

Manifeste pour la défense de la langue italienne

Otages d'un grand orchestre - celui des moyens de communication de masse - et prisonniers d'une école incapable de développer dans les nouvelles générations le désir d'accroître les possibilités de la langue, nous sommes tous les jours témoins de l'impuissance d'un système culturel - le nôtre - à créer de nouveaux mots. Et en même temps, nous voyons se combler les lacunes par l'adoption massive et sans discernement de mots étrangers. Ouvertement sans craindre d'être mal compris et de nous cramponner à des nationalismes de quelque espèce que ce soit - ce qui serait anachronique - nous revendiquons l'autodétermination linguistique de notre peuple, son identité, son droit d'avoir une relation d'identité avec les autres entités linguistiques : nous voulons l'intégrité de notre langage. Nous sommes au bord d'un gouffre ; et l'endroit où nous vivons, c'est le dernier terrain sur lequel il serait possible d'intervenir pour éviter une catastrophe linguistique, la disparition de l'italien, son incapacité à survivre comme organe d'alerte, en mesure de signaler les nouveaux héritages.

Aujourd'hui, du cœur de notre région, nous inaugurons la résistance à l'assimilation et nous lançons notre appel de poètes à toutes les forces proches : nous vous conjurons de prendre vos responsabilités à l'égard de l'italien.

Journalistes, politiques, vulgarisateurs scientifiques, publicitaires, enseignants, n'abdiquez pas : l'unique truchement par lequel passe ce qui fait notre identité, c'est notre langue. Telle est la condition pour ne pas tomber dans la colonisation culturelle, pour ne pas être les victimes d'un impérialisme culturel.

Peuple italien. le développement économique international est en train d'écraser notre identité collective. La bataille est difficile, la lutte inégale. C'est pour cela, précisément, que nous nous adressons à vous tous : si les intellectuels ne s'en préoccupent pas, que chacun de nous fasse vivre quotidiennement la langue italienne !

Filippo RAVIZZA, né à Milan en 1951. poète, critique littéraire et de théâtre, collaborateur de 1979 à 1986 du *Monda* et de la *Repubblica*, où il s'est occupé de poésie, de littérature et de la chronique culturelle. A dirigé la

revue *Margo*. Il travaille actuellement dans une grande entreprise. Franco MANZONI. né à Milan en 1957. diplômé de lettres classiques, enseignant, épigraphiste, poète, critique, journaliste, parolier et auteur de programmes

de la RAI et de nombreuses publications, consultant de la « Triennale », collabore depuis douze ans au *Corriere della Sera* et dirige la revue *Scherma*.

Pourquoi est né le « Manifeste pour la défense de la langue italienne » ?

Nous avons imaginé et rédigé le « Manifeste pour la défense de la langue italienne » dans le but d'ouvrir d'urgence un débat, le plus large possible, sur le sort de cette langue. Le danger que nous apercevons à l'horizon et que nous dénonçons avec force est celui de la « disparition de l'italien ». Notre langue risque, en effet, de devenir - dans un laps de temps bref d'une génération - incapable de créer des mots nouveaux pour désigner concepts, phénomènes, objets et circonstances nouveaux. Il y a plus, si cela est possible : l'incapacité de créer des néologismes, tirés vivants du cœur de nos dialectes, correspond désormais à la perte, plus lente, mais elle aussi irréversible potentiellement, des structures de base de l'italien, telles, par exemple, que le déclin progressif du subjonctif. Si cette mésaventure devait devenir vraie, alors notre ordonnancement linguistique cesserait d'en être un. devenant une espèce de patois soumis à l'anglais.

Face à la diaspora italienne, nous invitons chaque citoyen italien, ou étranger amoureux de l'italien, à oser davantage, à prendre une position nette, à faire des propositions, que ce soit pour agréger entre elles les forces culturelles à l'intérieur de notre pays, ou pour souder nos communautés à l'étranger. Nous estimons, en effet, que la période que nous vivons est la dernière de notre histoire où il sera encore possible de faire quelque chose pour réagir, et pour défendre notre autodétermination linguistique. Ouvrir un débat, impliquer d'autres intellectuels et des citoyens de tous milieux professionnels et culturels est essentiel pour arriver à ce que le destin de la langue, entendue comme emblème de l'identité culturelle de notre pays, soit ressenti par notre conscience collective comme une exigence prioritaire d'autoconservation.

Autoconservation plus que jamais nécessaire, aujourd'hui que commence une aventure enthousiasmante, celle de la construction de l'unité européenne : c'est seulement en mettant en valeur notre histoire, nos arts et notre culture que nous pourrions participer pleinement et avec une dignité égale à l'édification de l'Europe. Même d'un point de vue strictement économique, les marchandises, les produits et les services « italiens » continueront à exister comme tels sur les marchés internationaux, seulement tant que continuera à fonctionner un « sistema Italia ». Et on ne peut certes pas croire que, de ce système, la langue italienne ne fasse pas partie.

Le « Manifeste pour la défense de la langue italienne » a déjà été diffusé dans les universités de Milan, Turin et Venise, à l'occasion de débats, de colloques et d'affiches. Des contacts sont en cours avec des intellectuels français et espagnols dans l'optique d'une alliance nécessaire et souhaitable entre langues néo-latines d'Europe. Particulièrement positive a été la réaction des Français : nous avons déjà pris des contacts préliminaires avec les fonctionnaires de l'Agence de la Francophonie de Paris, qui ont été intéressés par le document. Organiser l'autodétermination linguistique, organiser une « koinè » différente de (l'anglo-américain peut être en effet un motif d'enrichissement intellectuel pour tous les peuples du monde, ainsi qu'un objectif qui se fonde sur la parenté des langues italienne, française, espagnole, portugaise et roumaine.

Toutefois, l'impact du « Manifeste » ne s'arrête pas là. à une alliance entre les langues néo-latines : dans les prochains mois, Ljubljana et Zagreb seront le théâtre où se discutera notre texte, qui sera traduit dans les langues en cause, car les peuples des États de l'Est européen entendent s'agréger à un mouvement « transnational » qui, fût-ce dans une situation de cosmopolitisme

et de globalisation, réussisse à sauvegarder l'identité collective de chaque peuple.

Franco MANZONI et ilippo RAVIZZA.

Milan (Italie)

traduits de l'italien par Jean Jacques Méric

Vers un réseau européen d'associations

Premiers signes de réveil de l'allemand

Après la loi Bas-Lauriol de 1975 en France, la loi 101 de 1977 au Québec, l'inscription en 1992 de la langue dans l'article 2 de la Constitution française, la « loi Toubon » du 4 août 1994, auxquelles il conviendrait d'ajouter à la fois les textes israéliens sur l'hébreu et les mesures prises par des États fédérés des États-Unis d'Amérique pour affirmer le rôle de langue officielle de l'anglo-américain face à la montée de l'espagnol, les francophones se trouvent de moins en moins isolés et moqués dans leur combat d'avant-garde pour le maintien de la diversité culturelle et linguistique du monde par des voies constitutionnelles et législatives.

En effet, la Pologne a adopté en 2000 une loi protectrice de la langue polonaise. Un appel émouvant, écho du manifeste des intellectuels français de 1992, vient d'être lancé à toute l'intelligentsia italienne, par une association « **Bella Lingua** », de création récente dans la Péninsule. Des associations brésiliennes, en contact avec les nôtres, ont amené des députés à déposer une proposition de loi actuellement en discussion au Parlement de **Brasilia**.

Et voici que, des deux **associations allemandes** partenaires des nôtres : le « Verein deutsche Sprache » et la « Gesellschaft für deutsche Sprache », qui se préoccupent de la défense et de l'avenir de la langue de Goethe, l'une vient de rédiger un excellent avant-projet de loi pour sa protection et sa promotion en Allemagne et dans les institutions européennes.

Dans une annexe de pénétrante analyse comme dans l'exposé des motifs. Ses promoteurs reconnaissent que leurs élites et l'opinion publique ne sont **pas actuellement prêtes** à admettre que des mesures constitutionnelles et législatives fédérales (du Bund) soient aussi nécessaires et efficaces en matière de langue qu'elles ont pu l'être dans les domaines de la sécurité sociale, de l'environnement, du droit du travail, des baux locatifs, etc.. Selon eux, leurs compatriotes sont encore, plus de 50 ans après la défaite, **mal à l'aise** dans leur relation avec leur langue, leur histoire, leur nation, et toujours enfermés dans leur fascination et leur suivismes à l'égard du principal vainqueur. Beaucoup d'Allemands, habitués à craindre le nationalisme et même le patriotisme, et à se penser européens et citoyens assagis du monde - du moins de sa partie occidentale - trouveraient que l'usage généralisé de l'anglais comme langue seconde, voire comme langue unique de l'avenir, relève d'un universalisme souhaitable, confortable, et profitable. Du reste, dans la plupart des domaines vitaux de l'activité nationale, dans les sciences, les techniques, les affaires, les médias, voire dans la vie courante, l'invasion de l'anglo-américain aurait, aux yeux de beaucoup, causé en plus d'un demi-siècle des dégâts difficilement réversibles. L'allemand a, en effet, souffert cruellement de l'absence d'Académie et de création néologique et terminologique, et de l'indifférence des dirigeants comme de la population.

Il ne semble pas abusif de parler aujourd'hui d'un **réveil**, en ce domaine comme dans d'autres, d'une Allemagne réunifiée qui reprend conscience de sa force, de sa très grande ouverture au monde, et de son poids spécifique en Europe. Si elle paraît perdre ses enfants et ses marks, elle retrouve sa capitale, sa fierté et ses marques.

La France, comme à d'autres moments de l'histoire européenne, n'aura pas été étrangère au réveil allemand, alors même qu'elle semble se relâcher à son tour. Dans plusieurs universités d'outre-Rhin, encore fidèles à leurs traditions, se sont levés des professeurs, familiers ou proches pour la plupart de notre langue et de notre culture, qui ont observé et envié l'effort français de ces trente dernières années, aussi timide et insuffisant fût-il. Ils s'y réfèrent ouvertement et abondamment. Ils déplorent que la presse de leur pays ait été la plus virulente dans les attaques contre la loi Toubon, à l'unisson de la presse anglo-saxonne et d'une partie de la nôtre. Ils militent pour engager leur pays dans un combat analogue pour la langue et la culture allemandes, pour la diversité linguistique et culturelle du monde, et contre l'adoption de l'anglo-américain et des modes et stéréotypes des États-Unis d'Amérique. Ils savent que leur succès dépend d'une action longue et opiniâtre pour sensibiliser, voire rééduquer, leur opinion publique désinformée. Mais les acquis chez nous leur paraissent assez probants pour qu'ils transposent chez eux ceux des principes, des argumentaires, des institutions et des textes qui leur paraissent transposables, compte tenu des différences fort bien analysées des philosophies, des histoires et des cultures entre les deux pays. Dans une Allemagne très fédérale, ils estiment indispensable que cette affaire relève du Bund (pouvoir fédéral) et non des Länder, sous la forme d'une **grande loi et d'institutions fédérales**, voire d'un ancrage dans la Constitution (Bundesverfassung). à l'instar de la France.

Leur avant-projet : « Gesetz Über den Schutz der deutschen Sprache », présente de grandes similitudes avec la „loi Toubon". Il suffit ici de les énumérer brièvement :

- dans l'affirmation du rôle fondamental de la langue pour l'unité du pays, la cohésion sociale et l'intégration des étrangers ;

- dans les domaines couverts : affichage, publicité, enseignement, etc.:

- par la protection du consommateur, ainsi que du travailleur et du citoyen dans leurs relations contractuelles et dans la vie des entreprises;

- par l'affirmation du rôle de l'allemand dans la vie universitaire et scientifique, dans les colloques et les congrès :

- par l'instauration de sanctions et amendes diverses pour faire respecter la loi ;

- par le pouvoir donné à des associations agréées d'ester en justice dans ce même but.

L'inspiration française, non plus de la loi Toubon, mais des institutions et pratiques antérieures, se retrouve dans les dispositions de l'avant-projet allemand qui créent une Académie souveraine et instituent des **commissions ministérielles de terminologie**

L'avant-projet allemand - il est intéressant de le noter - propose d'aller **plus loin** que la loi Toubon dans le domaine des **sciences et de la recherche**, et surtout dans celui de la **radio et de la télévision**.

Les auteurs de ce texte ne se font guère d'illusions sur ses chances d'être adopté dans un futur très proche. Mais le mouvement est lancé. **Une résistance allemande s'est levée.**

Avec les associations allemandes, italienne, brésiliennes, bientôt hollandaise et russe, puis toutes celles qui voudront les rejoindre, les associations françaises espèrent bien créer un véritable réseau européen et mondial pour lutter pour la diversité culturelle et linguistique. Ce mouvement ne s'arrêtera plus. Nos divers « responsables » sont invités à le prendre en considération pour ce qui les concerne. Tous les lecteurs de cette note sont appelés à lui apporter leur adhésion et leur soutien actif.

Albert Salon, vice-président délégué, Paris

L'Éducateur

L'Éducateur, organe du Syndicat des enseignants romands, a demandé à M. Marco POLLI, professeur d'allemand et d'informatique au Collège de Genève, membre de plusieurs commissions linguistiques, ce qu'il pensait de la décision zurichoise d'introduire l'enseignement précoce de l'anglais, avant le français, dans les écoles publiques du canton (voir *DLF* n°198, p 9).

M. POLLI estime qu'il ne faut en aucun cas enseigner l'anglais à l'école primaire, et ce, pour plusieurs raisons :

1 - Cette langue n'appartenant pas à l'une des quatre cultures de la Suisse, son introduction précoce dans l'enseignement est totalement artificielle ;

2 - Il en est de même pour les instituteurs, qui devront la maîtriser pour l'enseigner ; or, on ne fabrique pas des professeurs bilingues d'un coup de baguette magique ;

3 - Cet enseignement n'aura aucun effet sur la pratique de l'anglais du futur adulte et il perturbera, d'une manière importante, l'acquisition des connaissances de base du cycle primaire.

L'enseignement précoce d'une deuxième langue, en Suisse, dans les années 80, répondait à un souci de cohésion nationale. Il importait de créer chez l'enfant une sensibilité à l'idiome d'une autre communauté linguistique du pays. La justification de l'anglais est d'une tout autre nature : il s'agit d'un instrument de communication d'adulte, orienté vers des contenus ciblés qui échappent à des enfants, voire à des adolescents. « L'anglais Microsoft, on le baragouinera tous un jour ou l'autre », mais, pour ce jargon-là, il n'est pas besoin de mobiliser l'école publique. M. POLLI rejette donc l'attitude zurichoise, dont le danger est bien perçu par les enseignants, mais peut-être pas par tous les citoyens suisses.

D'une manière générale, ce professeur conteste l'idée même d'un enseignement précoce, car, dit-il, « on sait aujourd'hui qu'on n'apprendra jamais une langue complexe [il pense à l'allemand dans le contexte artificiel de l'école], par simple jeu linguistique, en cent minutes par semaine ». Et il cite, à l'appui de sa thèse, une étude comparative faite par le Centre de recherche psychopédagogique de Genève sur une « volée » comprenant des élèves ayant suivi un enseignement précoce et d'autres ayant commencé l'étude de l'allemand à leur entrée dans le cycle secondaire. Cette expérience a montré qu'à la fin de la première année du cycle secondaire, il n'y avait pour les premiers aucun gain significatif, mais qu'ils étaient désenchantés en passant d'une relation de jeu avec la langue à un véritable apprentissage.

Que faut-il donc faire ? D'abord dire la vérité sur l'enseignement précoce des langues étrangères et retarder d'une année l'introduction de l'allemand en Suisse romande et du français en Suisse alémanique. Cette étude devrait donc commencer en cinquième année scolaire. Cela permettrait, conclut M. POLLI, d'accentuer l'effort en faveur de la langue maternelle, condition du succès du multilinguisme et des études ultérieures.

Cette prise de position n'est certes pas en harmonie avec les tendances actuelles, tant en Suisse qu'en Europe. Elle n'en a que plus d'intérêt.

**Étienne BOURGNON, ancien ambassadeur de Suisse
Cercle François-Seydoux (DLF) - Fribourg, Suisse**

N.D.L.R. : Ce débat helvétique concerne directement les autres pays européens, notamment le nôtre. L'Éducation nationale, qui voudrait encombrer l'esprit de nos plus jeunes écoliers de langues étrangères ou régionales, devrait s'informer des positions prises hors de nos frontières plutôt que de se confiner dans des querelles idéologiques franco-françaises.

J. G.

> Loi MURCEF

Lors de tout appel à l'épargne publique (sous forme d'émission d'actions ou obligations notamment), est diffusé un « prospectus » qui décrit les caractéristiques tant du produit que de son émetteur et est, en France, visé par la Commission des opérations de bourse. En 1998, la Commission des opérations de bourse a modifié sa réglementation pour que ce « prospectus » puisse être établi, soit en français, soit dans une « langue usuelle en matière financière » avec un résumé en français. Le 20 décembre 2000, le Conseil d'État, se fondant sur la loi du 4 août 1994 (dite « loi Toubon »), a annulé sur ce point divers règlements de la C.O.B. : un « prospectus », même financier, doit être intégralement « lisible et intelligible » par ceux à qui il s'adresse.

Le Gouvernement a aussitôt demandé au Parlement, à l'article 14 d'un projet de loi portant « mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier » (dit « Murcef »), d'introduire les dispositions annulées dans le code monétaire et financier. En première lecture, le 2 mai 2001, l'Assemblée nationale a suivi le Gouvernement (n'apportant à son texte que des modifications de détail). Le Sénat, dans un essai louable de conciliation, a distingué le cas des actions de celui des obligations, seule l'émission de ces dernières pouvant être accompagné d'un « prospectus » établi dans une « langue usuelle en matière financière ». Après l'échec d'une Commission mixte entre les deux assemblées, l'Assemblée nationale a en deuxième lecture le 30 juin rétabli son texte initial. Le projet de loi doit être maintenant examiné à nouveau par le Sénat. L'Assemblée nationale aura le dernier mot. A moins que ce ne soit le Conseil Constitutionnel que certains députés et sénateurs envisagent de saisir.

En voulant autoriser l'emploi d'une « langue usuelle en matière financière » autre que le français, le Gouvernement semble avoir été sensible aux démarches d'établissements financiers pour qui imposer le français en France à des émetteurs étrangers (ou même français) serait de nature à leur faire préférer d'autres lieux et nuirait ainsi au développement de la place financière de Paris et... aux intérêts des intermédiaires qui y sont actifs.

Le Gouvernement s'aligne aussi sur une recommandation du FESCO (« Forum of European Securities Commissions ») qui réunit les autorités de surveillance des marchés financiers des différents pays de l'Union européenne et qui, le 20 décembre 2000, a publié un document (intitulé « An european passport for issuers »)

proposant notamment que les prospectus financiers soient uniquement rédigés en anglais avec, le cas échéant, un simple résumé dans d'autres langues. L'objectif affiché est de limiter le coût de l'appel à l'épargne publique grâce à la généralisation de la langue de J.P. Morgan, J.D. Rockefeller et Bill Gates dans la communication financière.

Alors que chaque émission de titres financiers porte sur des centaines de millions d'euros avec des commissions de placement s'évaluant en millions d'euros, des frais de traduction de quelques milliers d'euros peuvent-ils sérieusement décourager un émetteur souhaitant recueillir l'épargne disponible en France. ?

Qui ne voit surtout que, s'il est aujourd'hui officiellement reconnu comme pertinent par le Gouvernement et le Parlement de la République française, l'argument du coût de la pluralité linguistique sera promis à un brillant avenir ? Bientôt, pour réduire les coûts, l'Union européenne ne retiendra, de fait, qu'une seule « langue usuelle », qui, toujours pour réduire les coûts ; deviendra, de fait, la seule langue enseignée à tous dans toutes les écoles de tous les pays de l'Union et, de fait, ... l'unique « langue usuelle » des citoyens de l'Union !

Le Gouvernement n'a apparemment pas réalisé que son projet de loi porte une grave atteinte à la protection de l'épargne publique et traduit un parfait mépris de l'épargnant ordinaire. Dans un communiqué du 26 décembre 2000 commentant l'arrêt du 20 décembre 2000, la C.O.B. écrit : « Le dispositif annulé avait pour objet, tout en assurant aux épargnants une information financière adaptée à leurs besoins et présentée en langue française, de favoriser le développement des opérations étrangères en France, le résumé rédigé en français décrivant les caractéristiques essentielles de l'opération et des titres offerts aux épargnants ». Ainsi, pour la C.O.B., l'épargnant commun n'a droit qu'aux « caractéristiques essentielles » du produit qu'il est incité à acquérir ; le reste ne le regarde pas et ne concerne que les gens du métier qui ont pour « langue usuelle » la « langue du vainqueur » (selon l'expression de Christophe Jakubyszyn dans *le Monde* des 6 et 7 mai 2001). Or, le risque que présente un produit financier est rarement dans ses « caractéristiques essentielle », plus sûrement dans les notes de bas de page écrites en petits caractères et exclues du « résumé » : « Le plus grand péage du monde », telle était la caractéristique essentielle du projet Eurotunnel lorsqu'en 1987 il a été fait appel à l'épargne publique ; ceux qui ont souscrit sans lire l'intégralité de la note d'information savent ce qu'il est advenu de leur placement.

Faire appel, en France, à l'épargne publique, c'est s'adresser au commun des Français. Sans doute celui-ci ne lit-il pas toute l'information qui lui est donnée ; peut-être n'est-il pas capable de la lire. Mais le rôle de dirigeants responsables n'est-il pas de favoriser une lecture la plus complète possible, et non de créer des obstacles supplémentaires, notamment en imposant la connaissance d'une langue étrangère ?

A moins que, pour le Gouvernement, l'anglais ne puisse demeurer plus longtemps une langue étrangère. « Soyons des Européens pragmatiques et économes, développons l'emploi d'une même « langue usuelle ». Tel n'est-il pas le sens du projet de loi « MURCEF » ?

Alain Géniteau, Brest

Lancement de deux appels à Villers-Cotterêts

Deux appels seront lancés le 7 octobre, du balcon du château de Villers-Cotterêts, par plusieurs dizaines d'associations françaises, québécoises, wallonnes et autres, qui œuvrent pour la promotion de la langue française et de la Francophonie.

Le premier appel porte sur la création formelle du « Forum francophone international » (F.F.I.). mouvement de résistance destiné à permettre des actions communes de tous les francophones du monde. Il s'agit de réaffirmer l'action associative de la Francophonie, à côté et en aiguillon des institutions communautaires francophones qui éprouvent actuellement quelques difficultés à concevoir des idées et à les mettre en œuvre. L'embryon de ce F.F.I. existe déjà sur la Toile, par le site www.voxlatina.com.

Le deuxième appel s'adressera à la fois à l'État français, propriétaire du domaine, aux autres pouvoirs publics de notre pays - les collectivités locales étant déjà très intéressées et parties prenantes - ainsi qu'à divers organismes français et étrangers, afin qu'une souscription nationale et internationale soit lancée pour restaurer ce château, symbole de notre identité francophone, et l'affecter à la promotion du français et de la Francophonie.

Puisque les associations porteuses travaillent de plus en plus en synergie avec des homologues qui, à l'étranger, promeuvent d'autres grandes langues de culture. Villers-Cotterêts pourrait devenir aussi, à terme, un haut lieu du combat pour la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde.

La cérémonie aura lieu à 11 heures au château, et sera suivie d'une réception offerte par la municipalité, puis par un buffet aux frais de ceux qui voudront y participer et qui sont priés de se faire connaître au secrétariat de DLF ou d'*Avenir de la Langue Française*. Les membres et leurs amis sympathisants seront les bienvenus. L'événement sera médiatisé.

A. S.

Colloque : le français dans le monde du travail

La ministre Catherine TASCIA et nos associations sont convenues d'organiser ensemble, au début de 2002, un colloque destiné à sensibiliser le monde du travail et de l'entreprise aux dérives constatées dans l'emploi croissant, discriminatoire, de l'anglais au détriment de notre propre langue. Notre collègue Thierry PRIESTLEY s'en occupe pour nos associations. Nos lecteurs seront tenus au courant. Ils peuvent d'ores et déjà nous envoyer des descriptions précises de ce qu'ils auraient pu constater par eux-mêmes dans ce domaine.

A. S.

Qu'attendre de Beyrouth ?

Dans le cadre du Sommet francophone de Beyrouth, du 27 au 29 octobre 2001, cinquante-cinq participants à la neuvième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se retrouveront pour traiter du « dialogue des cultures ». S'il ne convient pas, dans l'état actuel de sa préparation, d'attendre de ce Sommet des avancées spectaculaires, il est à noter, cependant, qu'il entérinera vraisemblablement une intéressante proposition de la conférence préparatoire des ministres des Affaires étrangères, de la Coopération et de la

Francophonie, réunie en juin à Cotonou. Ces ministres ont en effet élaboré une recommandation portant sur la conclusion, par tous les États membres de la Francophonie, d'un accord international qui permettrait de faire changer les règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et de faire reconnaître, sur le plan mondial, que les industries et services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres. Expressions et fondements de la diversité culturelle et linguistique du monde, ces biens, services et industries culturels doivent recevoir un traitement spécial, notamment au sein des communautés internationales fondées au moins en partie sur des particularités linguistiques et culturelles. Même si la négociation s'annonce difficile et si l'effet n'est pas immédiat, l'importance de la décision que pourrait prendre le Sommet francophone à ce sujet ne serait pas négligeable, dans le contexte aujourd'hui plus favorable sur les formes et conséquences de la mondialisation. À suivre !

A.S.

Langue française et défense nationale

À la suite de nos enquêtes menées depuis deux ans dans les milieux de la Défense nationale, où les dérives sont, là aussi, hélas, graves, et avec le soutien ferme de plusieurs de nos adhérents amiraux et généraux, *Avenir de la langue française* a demandé au général qui dirige l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale) d'organiser, avec notre collaboration, un colloque de sensibilisation du milieu et de nos dirigeants sur le thème : « Défense nationale et langue française ». Souvenons-nous du lauréat du prix de la « Carpette anglaise » en l'an 2000.

A.S.

Halloween : mobilisation !

Conférence de presse-réunion publique
Mercredi 3 octobre 2001 à 18 heures

au Centre Eugénie Milleret

17, rue de l'Assomption, 75016 PARIS

Métro : Ranelagh

Nous n'arriverons peut-être pas à endiguer la « marée orange » cette année, mais au moins tenterons-nous de provoquer une prise de conscience et de donner des outils de résistance aux premiers concernés : toutes les personnes engagées dans l'éducation et l'instruction des enfants.

À l'appel des associations :

Avenir de la langue française

Résistance à l'agression publicitaire

Renseignements : 01 46 03 59

La vie de la langue

ALF partenaire de la Maison de la Poésie

L'amour du mot et de la langue ont réuni ALF et la Maison de la Poésie dans un partenariat qui nous le croyons verra fleurir les échanges et brûler le feu toujours nourri de la langue française.

Vous recevrez bientôt le programme du Théâtre Molière - Maison de la Poésie et, en tant qu'adhérent d'A.L.F., vous pourrez bénéficier, sur présentation de votre carte d'adhérent 2001-2002, de tarifs préférentiels :

-spectacles grande salle : 91,80F (au lieu de 141 F)

- spectacles petite salle : 70,50 F (au lieu de 91,80 F)

- abonnement (jusqu'au 15 novembre 2001) : 230 F (au lieu de 300 F)

Contacts : Marion Millet/ALF : 01 43 40 16 51

Geneviève Brunet / Théâtre Molière : 01 44 54 53 10

Marion Millet, attachée de direction

Fêtes à ne pas perdre

Nous continuons notre chronique calendaire : après les fêtes du printemps et de l'été (voir le dernier numéro de ce bulletin), nous abordons maintenant celles du plein été et du début de l'automne.

Il est dans cette période quelques fêtes qui ne risquent guère de se perdre, car ce sont des fêtes légales. Tout un chacun en est donc averti. Mais on peut dire, paradoxalement, que ceux qui les célèbrent ne les connaissent pas toujours.

Certaines sont des fêtes laïques, commémorant quelque événement historique, important pour la mémoire collective à cause de son interprétation symbolique. Notre fête nationale est le 14 juillet, parce que la prise de la Bastille a été choisie comme symbole de victoire sur un pouvoir arbitraire, un pouvoir qui pouvait faire emprisonner des gens sur simple lettre de cachet. Cette fête républicaine a été interdite par les régimes anti républicains, en même temps qu'il était interdit de chanter la Marseillaise (sous le Second Empire, ou sous l'Occupation, du temps de Pétain).

D'autres fêtes sont d'origine religieuse, mais aussi, très largement, populaire. Le 15 août, on fête l'Assomption de la Vierge Marie : or, on l'a célébrée bien avant que le dogme en eût été officiellement « défini » par le pape Pie XII (1^{er} novembre 1950). Ce jour du 15 août était déjà tellement fêté par les catholiques, pour célébrer ce qui n'était alors qu'une croyance pieuse, que le Premier Empire l'avait récupéré pour y faire célébrer la Saint-Napoléon !

L'été abonde en fêtes régionales ou coutumières. Ainsi, les pardons de la Sainte-Anne sont toujours très suivis en Bretagne, le 26 juillet ; en Provence, le jour de la Sainte-Marthe, le 29 juillet, on célèbre la victoire de cette sainte sur la Tarasque. en promenant une effigie terrifiante de ce monstre légendaire. La fin de divers

travaux des champs donne lieu à des fêtes populaires (têtes de la fin des moissons, de la fin des vendanges...).

Mais il est aussi des fêtes traditionnelles communes à toute la France. Ainsi, le 11 août au soir, on se réunit pour guetter les étoiles filantes, tout en festinant. Dès qu'on en aperçoit une, il faut se hâter de faire un souhait avant qu'elle ne disparaisse. Si on réussit à le formuler à temps, la légende affirme que ce souhait sera sûrement exaucé.

Le 21 août est la Saint-Christophe : la tradition fait de ce saint le patron des voyageurs, parce qu'il aurait été passeur, transportant les voyageurs d'une rive à l'autre d'un fleuve. La fête de la Saint-Christophe donnait lieu à la bénédiction de tout ce qui sert à voyager, et, en général, à se déplacer : charrettes, chars à bœufs, voitures à cheval, puis bicyclettes, automobiles, motocyclettes. A l'époque actuelle, même de nombreux incroyants fêtent la Saint-Christophe, par convivialité, mais aussi par une sorte d'attachement quasi viscéral à leur auto, leur moto, leur vélo. Chacun bichonne son engin avec amour, le pare de fleurs, de rubans, de guirlandes. Puis on se réunit et l'on défile en grande pompe, par les rues du quartier, sur la Grand-Place du village, entre deux haies de spectateurs admiratifs.

Enfin n'oublions pas le 29 septembre, jour de la Saint-Michel. Autrefois, la plupart des baux se faisaient d'une Saint-Michel à l'autre ; le 29 septembre, le locataire sortant déménageait, pour laisser la place les jours suivants à son successeur entrant. Notre langue en a gardé une locution populaire : l'expression « faire la Saint-Michel », pour dire déménager, et même, par extension, réunir toutes ses affaires et s'en aller.

Anne SOURIAU,
Versailles

Les sept grandes langues de l'Europe occidentale

Comme chacun sait, sept grandes langues sont parlées dans l'Europe occidentale. Nul n'ignore qu'elles sont, suivant l'ordre alphabétique français : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien, le néerlandais (qui, avec au moins vingt millions

de locuteurs aux Pays-Bas, en Belgique, en Afrique du Sud - sous la forme dérivée de l'Afrikaans - et même au Surinam et parfois encore en Indonésie, peut être inscrit dans cette catégorie) et enfin le portugais, dont l'immense Brésil a établi le règne sur un considérable secteur de l'Amérique du Sud.

Un simple examen de la carte nous montre que la France est, du fait de sa position géographique, le pays d'Europe le plus proche de l'ensemble des pays européens pratiquant les langues qui viennent d'être citées. L'allemand, l'espagnol, l'italien et le néerlandais se parlent à certaines de nos frontières. Exception faite de Gibraltar, il n'est pas de portion du continent européen où l'anglais soit la seule langue officielle, tandis que de l'Irlande, de Jersey ou de Grande-Bretagne, on ne saurait, à partir des Iles Britanniques, faire plus courte navigation vers l'Europe continentale qu'en se dirigeant tout droit vers la France.

Le Portugal n'est pas notre voisin direct mais la géographie est là pour montrer que nous en sommes le pays européen le plus proche après l'Espagne (et, si l'on veut, Gibraltar...). Et, dans le domaine de ce genre de rapprochements, sommes-nous bien conscients que Rome - et la Cité du Vatican - sont géographiquement tout proches de la Corse ?

Connaître ses voisins, échanger avec ses voisins des propos intelligents et courtois dans leur propre langue, auxquels ils s'efforceront de répondre dans la nôtre, n'est-ce pas une règle de base de la civilisation ?

La loi TOUBON de 1994 impose à nos administrations et à nos services publics, s'ils veulent se faire connaître plus largement que dans la seule langue française, d'utiliser deux langues étrangères et non une seule. Nous pourrions aussi bien, dans certains cas, en utiliser trois ou quatre ou plus et dans un ordre choisi avec souplesse et sans priorités étrangères obligatoires. Pourquoi ne pas utiliser plus souvent quelques langues de nos voisins terrestres ? Et si l'on veut regarder vers l'avenir, vers une Union européenne élargie, pourquoi ne pas penser aussi à une langue qu'il ne faudra pas oublier, à savoir le polonais, la langue d'un pays historiquement proche du nôtre, dont la capitale, Varsovie, n'est guère plus loin de Paris que Rome et pas plus éloignée de notre capitale que la Seine ne l'est du Tibre.

Charles de DIANOUS, Paris

Le Courrier des lecteurs

► « Skipper » ?

Le fameux *Manuel des Glénans*, écrit par la fine fleur de nos plaisanciers il y a environ trente ans (ou plus...), avait utilisé le mot « CHEF DE BORD ». Quoi de plus explicite, de plus approprié et de plus français ?

Eh bien, les « à-plat-ventristes », comme dit Denise Bombardier, ont préféré « skipper ». Quoi de plus ambigu (regardons nos dictionnaires anglais), de moins explicite et de moins français ?

Christian HERSAN, Sené

Le Monde en anglais

Lettre adressée au Directeur du Monde par l'un de nos adhérents, suite à l'initiative de ce journal de publier quotidiennement une page en anglais

Monsieur le Directeur,

Lecteur régulier du Monde depuis sa fondation, je renoncerais avec regret à cette fidélité le 17 septembre 2001, jour pour lequel vous annoncez la publication quotidienne d'une page en anglais. En effet, il ne m'est pas possible d'accepter ce nouveau signe de colonisation culturelle dans un journal qui a si longtemps constitué une référence pour la presse française.

J'ai la possibilité de me procurer et de lire par moi-même le New York Times lorsque je juge intéressant de le faire, plutôt que de me voir imposer un assortiment concocté pour les « bougnouls » français.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes regrets attristés.

Les fiches d'observation ne sont pas assez nombreuses !

Pour que notre base de données concernant l'application de la loi du 4 août 1994 soit toujours bien alimentée, merci de toujours bien noter les faits que vous relevez dans la rue, de remplir la fiche qui existe à cet effet et que vous pouvez obtenir auprès de notre secrétariat.

M. M.

Assemblée générale

Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre après-midi du **26 janvier 2002**, date à laquelle se tiendra l'Assemblée générale de notre association, salle Cavaillès, à la Sorbonne. Nous serons très heureux de vous y retrouver !

M. M.

Les Français et leur langue en 2001

Le livre rapport publié par nos associations est en vente au prix de 70 F. Ouvrage unique sur l'état concret de l'usage qui est fait de la langue française en France même, il fait une synthèse étonnante de la question. Vous pouvez vous le procurer auprès de notre secrétariat.

<i>Avenir de la langue française</i>
<i>Président de l'association :</i> Bernard Dorin
<i>Directeur de la publication :</i> Jean Jacques Méric
<i>Comité de rédaction :</i> Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Doris Léogite, Marion Millet, Thierry Priestley, Albert Salon, Anne Souriau
<i>Rédaction et siège de l'association :</i> 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris <i>Téléphone :</i> 01 43 40 16 51 - <i>Télécopie :</i> 01 43 40 17 91 languefr@micronet.fr www.micronet.fr/~languefr/alf
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à paraître
Adhésion à l'association : 180 francs (abonnement inclus) Abonnement seul : 100 francs

Si vous souhaitez que le numéro de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci dessous son adresse son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom / Prénom

Adresse.....

.....

Code postal/ Ville

De la part de

Bulletin d'adhésion

Oui j'adhère à l'association *Avenir de la langue française*

Et je verse ma cotisation de

180 F (membre actif)

250F(membre bienfaiteur)

230F (couple)

M. Mme Mlle.....

Prénom

Adresse

Téléphone domicile/bureau.....

Courriel

Date de naissance

Profession.....

J'ai connu l'association par un ami

par le journal d'ALF

par la presse

par l'AFAL

par Vox Latina

Fait le à

(À retourner à l'association ALF, 34bis rue de Picpus, 75012 PARIS)

01 43 40 16 51 - 01 43 40 17 91